

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Europe occidentale, centrale et Balkans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/F. Grünwald

Subvenir à ses propres besoins, c'est retrouver la dignité que l'on avait perdue dans l'horreur de la guerre. Si l'on donne aux gens la possibilité de construire leur avenir en cultivant leur propre terre, au lieu de dépendre uniquement de rations alimentaires, ils trouveront peut-être la force de s'en sortir. En 1995, le CICR a distribué 8 145 tonnes de semences dans le monde entier; plus d'un quart est allé à l'ex-Yougoslavie.

Europe occidentale, centrale et Balkans

Délégations CICR :

Bosnie-Herzégovine

Croatie

République fédérative de Yougoslavie

L'ex-République yougoslave

de Macédoine

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 157

Sociétés nationales¹: 100

Employés locaux² : 767

Dépenses totales:

CHF 117 687 211

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Activités de recherches: 23 052 086

Secours matériels: 43 852 691

Assistance médicale: 36 635 076

Coopération avec les

Sociétés nationales: 951 705

Diffusion: 2 464 542

Soutien opérationnel: 5 004 815

Participation

aux frais généraux: 5 726 296



EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

L'attention du monde a une fois encore été attirée, en 1995, sur l'Europe et les événements horribles qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie. La brève accalmie qui s'était installée dans la région au début de l'année a de nouveau cédé le pas à la violence. Les attaques sur Sarajevo, les expulsions qui ont suivi la chute de Srebrenica et Zepa, la prise des anciens Secteurs en Croatie et les offensives lancées en Bosnie occidentale et centrale : tout cela a contribué à créer l'une des pires crises que les Balkans aient jamais connues.

Devant cette succession rapide d'événements dramatiques, le CICR a dû intensifier ses opérations bien au-delà de ce qui avait été prévu. Comme pour de nombreuses organisations d'assistance nationales, internationales et non gouvernementales déjà en ex-Yougoslavie, il ne lui a pas été facile d'obtenir un soutien supplémentaire de la communauté des donateurs. Cependant, la large reconnaissance de l'impartialité, de l'indépendance et de la neutralité du CICR, alliée au fait qu'il était parfois le seul organisme humanitaire à rester dans certaines régions, a fortement contribué à ce que l'institution reçoive l'appui dont elle avait tant besoin pour ses opérations.

Le CICR a constitué, au début de l'année, des stocks de secours d'urgence dans les endroits clés. Il a ainsi pu fournir une aide immédiate aux personnes dans le besoin. Pourtant, des efforts considérables ont dû être déployés pour mobiliser davantage de ressources et mettre sur pied la logistique requise pour distribuer, vers la fin de l'année, des secours d'urgence à près d'un demi-million de personnes déplacées. Des démarches ont été faites auprès des Sociétés nationales pour leur demander de financer et de mettre en place des programmes, sous les auspices du CICR. Les branches des Croix-Rouges locales ont mené des programmes opérationnels grâce à des contributions de Sociétés nationales extérieures à la région. Dans des régions de la Bosnie tenues par les Serbes de Bosnie, le CICR a lui-même assuré l'exécution de ces actions.

L'une des priorités essentielles du CICR en Bosnie-Herzégovine a été d'obtenir la protection des civils et des détenus. La tâche s'est avérée extrêmement difficile face à une politique de purification ethnique qui est devenue de plus en plus marquée au fil de l'année. Le nombre élevé de personnes chassées de chez elles ou fuyant des conditions de sécurité qui ne cessaient de se détériorer a rendu la tâche plus ardue encore à ceux qui distribuaient des secours matériels et médicaux, aux collaborateurs chargés des recherches et aux équipes sanitaires. Le processus de purification ethnique est devenu une politique « d'ingénierie ethnique » au second semestre de l'année, lorsque des mouvements massifs de population ont été déclenchés par des décisions prises à la table des négociations, et non plus sous la menace ni même par le recours à la violence. Le CICR a fréquemment dû rappeler aux parties belligérantes d'épargner les civils et leur biens, et de permettre à l'aide humanitaire de parvenir aux victimes. Il a aussi dû adapter sa méthode de protection des personnes vulnérables sur place.

Le CICR s'est vu confier une double tâche, aux termes de l'accord de paix signé à Paris en décembre. Il doit, d'une part, veiller à ce que toutes les personnes détenues en relation avec le conflit soient libérées rapidement et de manière méthodique à la fin des hostilités et, d'autre part, faire la lumière sur le sort des personnes disparues, dont le plus grand groupe, composé de 8 000 hommes de

Srebrenica. Comme un nouvel hiver rigoureux s'installait, l'institution a aussi commencé à prévoir sans tarder des secours d'urgence pour une population fatiguée et appauvrie par quatre années de conflit. Un protocole d'accord, signé en mars par le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et définissant leurs sphères d'activité respectives, a uni le Mouvement dans son approche des aspects humanitaires du processus de consolidation de la paix. Un plan pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine a été élaboré en consultation avec la Banque mondiale et d'autres organismes. À la fin de l'année, avec le transfert de compétences de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) à la Force multinationale de mise en œuvre de la paix de l'OTAN (IFOR), et le déploiement de soldats sur le terrain, l'avenir de la région, quoique encore incertain, semblait plus prometteur.

Entre-temps, la situation est restée relativement calme dans les autres parties de l'Europe. Le CICR a maintenu des contacts étroits avec les Sociétés nationales de la région, s'attachant en particulier à faire davantage connaître et accepter les principes du droit international humanitaire, notamment par les forces armées. Les plans prévoyant la création d'une délégation régionale qui couvrirait les pays d'Europe centrale ont été étayés par une série de missions visant à trouver un endroit approprié.

En Europe occidentale, la situation en Irlande du Nord est restée stable, à la suite de la décision prise d'un commun accord par les parties de s'abstenir d'actions violentes. Le CICR y a effectué, en novembre, une tournée de visites de prison. En Turquie, l'institution a persisté dans les efforts qu'elle déploie pour obtenir l'accès à la fois aux détenus et à la population civile dans le sud-est du pays. Lorsque les forces armées turques sont entrées dans le nord de l'Irak, en avril, le CICR a effectué une mission d'évaluation, dont les résultats ont été soumis aux autorités turques.

Des liens étroits ont aussi été maintenus avec l'Union européenne et l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO). À la suite d'une série de démarches effectuées par le CICR conjointement avec le Parlement européen auprès des divers gouvernements, des résolutions ont été adoptées, demandant une interdiction de l'emploi des mines antipersonnel et des armes à laser aveuglantes.

Dans toute l'Europe occidentale, centrale et dans les Balkans, et notamment à la lumière des événements tragiques qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie, le CICR a particulièrement insisté, pendant l'année, sur les programmes d'information et de diffusion, tout en poursuivant ses activités habituelles en faveur des détenus et des civils victimes des hostilités.

Europe occidentale

Le CICR a maintenu, tout au long de l'année, des contacts étroits avec les gouvernements et les Sociétés nationales d'Europe occidentale. Il a encouragé la coopération, diffusé les principes humanitaires et mobilisé des ressources pour les victimes de la guerre dans d'autres parties du monde. Le président, les vice-présidents et les directeurs de l'institution, les membres du Comité (organe supérieur du CICR) et les délégués chargés de cette région ont effectué de fréquentes missions, afin de favoriser le dialogue avec les divers États et Sociétés nationales et de renforcer la coopération avec eux. Les représentants du CICR ont donné de nombreuses conférences et organisé des séminaires, pour faire connaître le droit humanitaire et les activités de l'institution dans le monde entier. Les publics-cibles étaient les milieux universitaires, politiques, militaires et religieux, les diplomates, les organisations non gouvernementales, les institutions éducatives, ainsi que le secteur des médias et de la communication. De nombreuses rencontres se sont déroulées, tout au long de l'année, entre le président du CICR et d'autres représentants de l'institution, les Sociétés nationales et des représentants gouvernementaux, afin de préparer la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci, organisée conjointement par le CICR et la Fédération, a été l'événement-clé de l'année, son thème étant les défis humanitaires auxquels le Mouvement se trouve confronté à l'aube du XXI^e siècle¹.

Le président du CICR a effectué des missions dans divers pays, afin de les sensibiliser aux problèmes que rencontre l'institution et de faire mieux connaître son mandat et son action. Des visites officielles l'ont conduit en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, en Espagne², en Italie, au Liechtenstein, en Norvège, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni et au Saint-Siège. Pendant qu'il assistait, en Autriche, à la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques³, il a rencontré le président de la République et le secrétaire d'état aux Affaires étrangères. Lors de sa visite à Rome, le président du CICR s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères, de la Justice et de la Santé et d'autres responsables gouvernementaux. Au Vatican, il a participé à la table ronde finale de la X^e Conférence internationale organisée par le Conseil pontifical pour la Pastorale des Services de la Santé. Le président s'est également rendu au Portugal, où il a rencontré le président de la République, le premier ministre, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères, ainsi que d'autres responsables gouvernementaux. En Allemagne, il a vu le ministre des Affaires étrangères et, en Norvège, il a discuté avec des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères.

¹ Voir *Action du CICR au sein du Mouvement*, pp. 290-300.

² Voir aussi p. 169 et 170.

³ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 270-272.

Le CICR est resté en contact étroit avec les autorités fédérales suisses de Berne. Les membres du Conseil exécutif de l'institution se sont rendus dans cette ville en novembre, pour leurs discussions annuelles avec les autorités fédérales, notamment avec le président de la Confédération, le chef du Département fédéral des Affaires étrangères, le chef du Département militaire fédéral et un certain nombre d'autres responsables gouvernementaux de haut rang.

Le 13^e cours d'été annuel de droit humanitaire, organisé par la Division juridique du CICR et la Croix-Rouge polonaise, s'est tenu à Varsovie (Pologne), en anglais, du 1^{er} au 11 août. Le même cours, en français cette fois, et organisé en collaboration avec la Croix-Rouge française, s'est déroulé à Lyon (France), du 11 au 21 septembre.

Pendant toutes ses missions, le président du CICR s'est entretenu avec les hauts responsables des Sociétés nationales, soulignant l'importance de la coopération au sein du Mouvement, tout en insistant sur la nécessité de clarifier les rôles distincts que doivent jouer ses diverses composantes. Au Royaume-Uni, il a assisté à la cérémonie du 125^e anniversaire de la Croix-Rouge britannique et, au Portugal, il a participé aux célébrations du 130^e anniversaire de la Croix-Rouge portugaise.

Tout au long de l'année, le président, les vice-présidents, les membres du Comité et d'autres représentants du CICR ont reçu, au siège de l'institution, des chefs d'État, des ministres et d'autres hauts responsables des gouvernements d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale. Des contacts étroits ont aussi été maintenus avec les missions permanentes basées à Genève.

ESPAGNE

Pendant sa mission en Espagne, en octobre (voir aussi *Union européenne*), le président du CICR s'est entretenu avec le premier ministre. Il a rappelé que l'institution était prête à reprendre ses visites de détenus qu'elle effectuait depuis 1972, mais qui avaient été suspendues en 1986.

ROYAUME-UNI

En Irlande du Nord, le cessez-le-feu a tenu pendant toute l'année 1995, bien que les discussions politiques n'aient pas fait de progrès notables.

Les délégués du CICR ont visité, du 30 octobre au 14 novembre, des détenus incarcérés en relation avec les événements en Irlande du Nord, dans les cinq prisons de la province. Le CICR a effectué depuis 1972 des visites régulières dans ces prisons, conformément à ses critères habituels. La dernière série complète de visites a eu lieu en 1992, avec une visite intérimaire aux prisons de Belfast et de Maze en 1994.

UNION EUROPÉENNE

Des relations de travail étroites existent désormais entre le CICR et ECHO*. Ceci non seulement à Bruxelles, mais également sur le terrain, où l'Office dispose de plus en plus souvent de ses propres bureaux. Outre l'appui important reçu d'ECHO, le CICR a continué à bénéficier de l'aide alimentaire de la Commission européenne, par le biais de sa Direction générale du Développement.

En 1995, le président du CICR a conduit plusieurs missions dans le cadre de l'Union européenne. Le 23 mai, il s'est adressé au Parlement européen, lors d'un colloque consacré au 50^e anniversaire des Nations Unies. Il s'est rendu à Madrid, en octobre, pour la visite traditionnelle à la capitale de l'État qui assure la présidence de l'Union européenne; il y a été reçu par les plus hautes autorités du pays. Le président du CICR s'est rendu à Bruxelles les 20 et 21 novembre, pour y rencontrer le nouveau président de la Commission. À cette occasion, il a également vu des responsables de la PESC (Politique extérieure et de sécurité commune) à la Commission et au Conseil européens, ainsi que le directeur d'ECHO. Enfin, le président du CICR a participé au sommet humanitaire qui a réuni, à Madrid le 14 décembre, des représentants des deux plus grands donateurs actuels (États-Unis et Union européenne), des grandes institutions humanitaires de l'ONU et des organisations non gouvernementales européennes et nord-américaines. Le sommet a débouché sur une déclaration signée par les participants, appelant les États à soutenir encore plus fermement l'action humanitaire, mais aussi à agir plus efficacement pour prévenir les drames humanitaires.

Le CICR a coopéré utilement avec le Parlement européen, en particulier avec les commissions des affaires étrangères et du développement, mais aussi avec le «Forum européen pour la prévention active des conflits», créé à Strasbourg en 1994 à l'initiative de divers députés européens. Plusieurs interventions devant les organes compétents du Parlement ont contribué à l'adoption par celui-ci de résolutions demandant l'interdiction totale des mines antipersonnel et des armes à laser aveuglantes.

Enfin, le CICR a participé régulièrement aux travaux du Bureau de liaison Croix-Rouge/Union européenne, qui représente les intérêts des quinze Sociétés nationales et de la Fédération à Bruxelles.

* ECHO : European Community Humanitarian Office (Office humanitaire de la Communauté européenne).

Ex-Yougoslavie

BOSNIE-HERZÉGOVINE ET CROATIE

L'année a débuté sur une note d'optimisme prudent, à la suite de la signature, le 31 décembre 1994, d'un accord de cessez-le-feu de quatre mois en Bosnie-Herzégovine. Une atmosphère de relative retenue a semblé s'installer sur la plus grande partie de la Bosnie-Herzégovine, bien que les combats dans l'enclave de Bihac, qui avaient éclaté mi-octobre 1994, se fussent poursuivis au début de 1995. Dans de nombreuses régions, l'accès aux personnes dans le besoin est resté extrêmement difficile et, avec la perspective d'un hiver rigoureux, la situation des civils, des personnes déplacées et des réfugiés était désespérée.

Les «routes bleues» contrôlées par les Nations Unies, permettant aux convois humanitaires d'acheminer l'assistance à Sarajevo, ont été ouvertes, et le CICR a profité de l'accalmie dans les hostilités pour prévoir l'installation de stocks d'urgence dans des endroits stratégiques, déployer davantage de collaborateurs dans certaines régions et prendre des mesures visant à fournir une protection supplémentaire à leurs bureaux.

Conformément à l'article 8 de l'accord de cessez-le-feu du 31 décembre, les parties belligérantes ont organisé des réunions régulières en présence des délégués du CICR, à l'aéroport de Sarajevo, pour débattre de possibilités d'échanger des détenus. La Commission centrale pour les prisonniers et les personnes portées disparues, créée sous les auspices du CICR en application de l'accord, a fourni peu de résultats tangibles pendant l'année, car les considérations d'ordre politique l'ont, de loin, emporté sur les préoccupations humanitaires. En conséquence, les délégués ont continué à se voir refuser l'accès à plusieurs lieux de détention, très peu de détenus ont été libérés, et seules de maigres informations ont pu être recueillies sur les personnes portées disparues.

La situation en Croatie est devenue provisoirement plus calme lorsque, à la suite de négociations intensives, le mandat des Nations Unies a été prolongé et



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation/bureau CICR

Anciens Secteurs nord, sud et ouest

Secteur est

CICR/R.A. 12/95

que la date limite pour le retrait de la FORPRONU* des quatre ZPNU*, prévue à l'origine pour le 31 mars, a été repoussée. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution créant l'ONURC*, et le nouveau mandat, jusqu'à fin novembre, a consisté en un plan en trois étapes, comprenant l'application de l'accord de cessez-le-feu conclu en mars 1994 entre les autorités serbes locales et croates, l'élaboration d'un accord économique et le contrôle de la frontière internationale.

Toutefois, malgré la présence de contingents des Nations Unies, la tension s'est accrue le long des lignes de séparation et de nouvelles alliances stratégiques ont été nouées dans les Secteurs. Les Serbes des Secteurs ont fait alliance avec les Serbes de Bosnie, tandis que l'armée croate et celle du gouvernement bosniaque ont établi des quartiers généraux communs, placés sous le commandement du chef d'état-major croate.

La situation s'est soudain détériorée en mars. Des hostilités ont de nouveau éclaté en Bosnie-Herzégovine, mettant fin au cessez-le-feu de manière honteuse, bien avant la date prévue d'avril, et le pont aérien dans Sarajevo a dû être interrompu, en attendant une amélioration des conditions de sécurité. L'expulsion de groupes minoritaires de Bijeljina a repris début avril, après un répit de plus de quatre mois, et les personnes ont dû traverser à pied la ligne de front entre Bijeljina et Tuzla. Les délégués du CICR en poste à Tuzla leur ont fourni une assistance médicale et d'autres formes d'aide à leur arrivée. En outre, la délégation du CICR à Pale est intervenue auprès des autorités serbes de Bosnie pour leur demander instamment de mettre un terme à cette pratique.

Entre-temps, l'accord de cessez-le-feu signé en mars 1994 entre les autorités serbes locales et croates dans les quatre ZPNU a été rompu lorsque les hostilités ont éclaté, début mai. Présentée à l'origine comme une opération de police limitée, l'*Operation Flash* croate a en fait été une confrontation militaire entre les autorités croates et celles de la « République de la Krajina serbe » autoproclamée. En conséquence, la Slavonie occidentale est passée sous contrôle croate, et quelque 12 000 réfugiés serbes ont fui vers le nord de la Bosnie, puis de là, dans les Secteurs nord et est. Les forces serbes de Knin ont lancé, en représailles, deux attaques de missiles à fragmentation contre la capitale croate.

La tension est brusquement montée, en mai, entre les forces du gouvernement bosniaque et les Serbes de Bosnie à Sarajevo. Des affrontements meurtriers ont fait rage dans la région de Bihac, dans les poches de Gorazde et Srebrenica (en Bosnie orientale), le long du corridor de Posavina, près du mont Ozren et de Dobojs (à l'est de Tuzla), à Trnovo et dans la région de Kalinovik (au sud de Sarajevo) et à Grahovo (au nord de Livno). Tuzla, ville aux mains du gouvernement bosniaque, et toujours cible de bombardements sporadiques, a subi une attaque particulièrement grave qui a fait de nombreuses victimes,

* FORPRONU : Force de protection des Nations Unies.

* ZPNU : Zone protégée par les Nations Unies, ultérieurement connues comme Secteurs nord, sud, ouest et est (à partir de fin mars).

* ONURC : Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie.

EN 1995, LE CICR A :

- visité plus de 5 300 détenus dans toute l'ex-Yougoslavie: quelque 2 500 en Bosnie-Herzégovine, dans environ 80 lieux de détention, et quelque 2 600 en Croatie, dans une cinquantaine de lieux de détention;
- visité quelque 200 détenus dans 13 lieux de détention en République de Serbie;
- traité plus de 3 805 600 messages Croix-Rouge;
- fourni régulièrement à 236 établissements de santé des secours chirurgicaux d'urgence et des médicaments de base pour soigner les maladies chroniques;
- distribué des secours à plus de 350 000 personnes directement touchées par les combats;
- organisé 27 séances de diffusion pour 1 456 membres des forces armées et 39 pour 621 membres de Croix-Rouges locales;
- organisé des séminaires pour plus de 500 collaborateurs chargés des recherches de personnes;
- réuni plus de 620 personnes à leur famille.

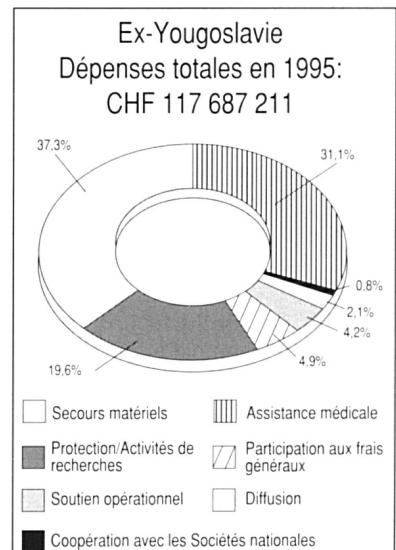
des dizaines de civils étant tués ou blessés. Sarajevo a essuyé des tirs nourris, en violation de la zone d'exclusion de 20 km établie par les Nations Unies en février 1994. La ville a été entièrement coupée du reste du pays et n'a pu recevoir ni secours vitaux, ni gaz, eau et électricité. Un ultimatum adressé par les Nations Unies aux Serbes de Bosnie a été ignoré et, les 26 et 27 mai, les forces de l'OTAN* ont procédé, à titre de représailles, à des frappes aériennes contre les stocks de munitions des Serbes de Bosnie, dans la région de Pale. Ces derniers ont riposté en capturant des centaines d'observateurs militaires des Nations Unies et de membres de la FORPRONU stationnés sur leur territoire.

Devant la dégradation de la situation et ses répercussions graves sur les négociations en cours, ainsi que sur les perspectives humanitaires, le président du CICR a instamment demandé, mi-juin, à toutes les parties au conflit de parvenir à un consensus humanitaire minimal et de respecter leurs obligations découlant du droit humanitaire. Il les a également priées de faire preuve de retenue dans leur manière de traiter les civils et les combattants capturés, et de garantir au moins aux habitants de la ville assiégée de Sarajevo des conditions minimales de survie, à savoir de l'eau potable, des vivres et des médicaments. Parallèlement, le CICR est entré en contact avec les parties pour leur rappeler son mandat, réaffirmer qu'il était prêt à agir en tant qu'intermédiaire neutre, et souligner une fois encore les obligations qu'elles ont envers les détenus, en vertu des Conventions de Genève. Fin juin, le CICR a pu acheminer des secours médicaux et chirurgicaux à Sarajevo pour les établissements de santé soignant les blessés de guerre des deux camps. Mais cette opération d'urgence a été éphémère, car malgré la permission des autorités et le fait que les véhicules du CICR arboraient clairement l'emblème de la croix rouge, les délégués ont été pris pour cibles alors qu'ils circulaient dans un *no man's land*, et les activités menées à travers les lignes ont dû être suspendues en attendant que les conditions de sécurité s'améliorent.

La seconde partie de l'année a vu un changement radical sur les plans militaire et politique, et donc dans la situation humanitaire en ex-Yougoslavie. La première d'une nouvelle série de crises a été la chute des «zones de sécurité» des Nations Unies de Srebrenica et Zepa, tenues par le gouvernement bosniaque, et qui sont tombées aux mains des forces serbes de Bosnie en juillet. Des expulsions massives des populations de ces zones ont suivi, tandis que des milliers d'hommes en âge de combattre, tant soldats que civils, ont été séparés de leur famille et arrêtés. La plupart d'entre eux étaient toujours portés disparus à la fin de l'année.

Comme les pourparlers bilatéraux ne sont pas parvenus à faire baisser la tension qui ne cessait de croître en Croatie au sujet du statut des Secteurs nord et sud, les forces armées croates ont lancé l'*Operation Storm*, début août. La prise des deux Secteurs par les Croates a provoqué un exode massif de plus de

* OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.



170 000 Serbes à travers les territoires contrôlés par les Serbes de Bosnie, en Bosnie. Quelque 30 000 sont restés à Banja Luka, tandis que les autres empruntaient le corridor de Posavina pour gagner la République fédérative de Yougoslavie. Cette opération militaire a entraîné la levée du siège de deux ans et demi de l'enclave de Bihac, aux mains du gouvernement bosniaque, et le rétablissement de l'accès régulier à la ville. La plupart des habitants de Velika Kladusa (30 000 personnes), de l'ancienne enclave de Bihac, dont beaucoup étaient fidèles au chef musulman bosniaque dissident Fikret Abdic, ont donc eux aussi fui la région, lorsque le 5^e corps d'armée du gouvernement bosniaque a pris Velika Kladusa. Ils ont franchi la frontière et se sont rendus à Kupljensko, où ils ont été stoppés par les autorités croates.

Malgré les risques sur le plan de la sécurité, le CICR a été la seule organisation humanitaire à rester présente pendant toute l'offensive croate dans les Secteurs nord et sud. Début août, le président du CICR s'est rendu en ex-Yougoslavie pour obtenir de la part des autorités de Belgrade, Pale, Sarajevo et Zagreb, la garantie que l'institution pourrait, conformément à son mandat, assister toutes les victimes du conflit de la région et tenter de leur fournir une protection.

Le bombardement du marché de Sarajevo, le 28 août, a déclenché le passage des opérations de maintien de la paix à des opérations de rétablissement de la paix. Une force commune de réaction rapide franco-britannique a été déployée sur le mont Igman et des frappes aériennes de l'OTAN ont été lancées le 30 août contre des postes de communication militaires et stratégiques, des dépôts d'armes, des usines d'armement et d'autres installations militaires des Serbes de Bosnie, autour de Sarajevo. Une période de calme relatif s'en est suivie. Bien que la ville soit restée sans gaz ni eau ni électricité, la réouverture des «routes bleues» contrôlées par les Nations Unies, menant à Sarajevo, a permis aux camions commerciaux transportant des vivres, du carburant et d'autres articles d'avoir accès à la ville. Des secours ont également été acheminés par des avions des Nations Unies, pour la première fois depuis avril. En septembre, le CICR a été la première organisation internationale à procéder à une évaluation de la situation dans les parties de Sarajevo et les faubourgs de la capitale contrôlés par les Serbes de Bosnie. Et il a été le premier à faire parvenir des couvertures, des bâches de plastique et des bougies, ainsi que des médicaments et du matériel chirurgical, qui faisaient cruellement défaut, depuis que cette région était devenue inaccessible à la suite des frappes aériennes de l'OTAN.

Dans d'autres parties de la Bosnie centrale et occidentale, les forces croates, celles des Croates de Bosnie et celles du gouvernement bosniaque enregistraient des gains territoriaux considérables et, fin septembre, les résultats de ces hostilités avaient sérieusement aggravé la situation humanitaire. Le bureau et les délégations du CICR à Banja Luka, Pale et Sarajevo ont été soumis à une pression énorme. Ils ont dû fournir des secours, des services médicaux, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, protéger les civils, et ils ont aidé des membres de familles dispersées à garder le contact grâce aux messages Croix-Rouge. La politique du CICR consistant à maintenir des stocks

d'urgence décentralisés dans toute la région s'est avérée extrêmement utile pour assurer une distribution rapide de médicaments, vivres, couvertures, tentes, bâches de plastique, articles d'hygiène et équipement pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement pendant certaines périodes de crise intense.

Pendant ces opérations militaires et après, la communauté internationale a repris, sur l'initiative des États-Unis, les négociations politiques visant à résoudre le conflit en ex-Yougoslavie. Des entretiens ont eu lieu à Genève et New York, en septembre, avec des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et le président serbe, Slobodan Milosevic, qui dirigeait la délégation serbe représentant les Serbes de Bosnie.

Un accord de cessez-le-feu a été signé le 5 octobre par les parties au conflit, mais n'est pas entré en vigueur avant le 12 octobre, date à laquelle la condition posée par le gouvernement bosniaque que le gaz et l'électricité soient rétablis à Sarajevo a été remplie. Toutefois, les hostilités ne se sont pas calmées, pas plus que le cessez-le-feu n'a eu d'effet immédiat sur l'expulsion ou le harcèlement des civils. Les parties ont activement continué à s'affronter en Bosnie occidentale et au sud-est de Sarajevo, vers Trnovo, Gorazde ainsi que sur le mont Ozren et aux alentours (à l'ouest de Tuzla), et les minorités ethniques ont continué d'être chassées. Craignant pour leur sécurité, un grand nombre de Serbes ont également fui certaines régions. Bien que le cessez-le-feu ait généralement été respecté à partir du 16 octobre, la vague humaine des Serbes déplacés et des Musulmans et des Croates expulsés a continué de grossir.

Sous la pression des Nations Unies, et en présence des médiateurs d'Europe, de Russie et des États-Unis, les chefs de toutes les parties au conflit en ex-Yougoslavie se sont rencontrés à Dayton (Ohio) le 1^{er} novembre. Le CICR a été très actif pendant ces négociations, organisant des réunions en coulisse, afin de veiller à ce que les questions humanitaires — comme le sort des personnes déplacées, le traitement des minorités ethniques, la libération inconditionnelle des détenus et des informations sur les personnes portées disparues — soient reconnues et reçoivent l'attention qui leur était due. La position de l'institution sur les mouvements de population est en accord avec celle du HCR, qui est chargé des réfugiés dans les pays d'accueil. Le retour des personnes dans leur région d'origine doit être volontaire, et ne doit pas être utilisé pour consolider des conquêtes militaires. Réciproquement, le retour librement consenti doit être facilité, indépendamment des gains militaires. Ce processus doit être bien organisé et mis en place par étapes, programmé au bon moment, tout en tenant compte des besoins élémentaires des personnes qui rentrent chez elles, et notamment de la sécurité de ces régions.

L'accord conclu le 21 novembre à Dayton par les présidents de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie a été signé le 14 décembre à Paris. Auparavant, le président du CICR, accompagné du délégué général pour l'Europe centrale et occidentale, a assisté à la conférence sur l'application de l'accord de paix, qui s'est tenue début décembre à Londres. À cette occasion, il a présenté l'ordre du jour humanitaire du CICR pour le processus de paix, mettant l'accent sur les points cruciaux suivants: libération des détenus;

éclaircissement du sort des personnes portées disparues, notamment celles de Srebrenica; respect de la sécurité et de la dignité des groupes vulnérables, des minorités et des personnes qui retournent chez elles; et soutien aux groupes vulnérables et aux structures de santé publique.

En ex-Yougoslavie, les mouvements de population de grande ampleur ont continué de faire gonfler les besoins humanitaires déjà considérables auxquels le CICR devait faire face. La priorité a été de fournir une aide immédiate pour aider les populations déracinées et nouvellement réinstallées à passer l'hiver. Un plan de reconstruction pour la Bosnie-Herzégovine, présenté lors d'une réunion à Bruxelles les 18 et 19 décembre, devait commencer à être appliqué début 1996.

Srebrenica

L'un des problèmes les plus délicats et les plus bouleversants de tout le conflit en ex-Yougoslavie est celui des personnes disparues de Srebrenica. Lorsque les «zones de sécurité» des Nations Unies de Srebrenica et Zepa ont été prises par les forces serbes de Bosnie en juillet, les populations musulmanes ont été rassemblées et expulsées. À Srebrenica, quelque 3 000 hommes ont été séparés de leur famille et arrêtés. Hors des enclaves, notamment à Tuzla, les délégués du CICR ont été assiégés de demandes de familles au sujet de proches qui avaient disparu. Comme il était interdit de pénétrer dans cette région, déclarée «zone de guerre», le CICR a écrit à maintes reprises aux plus hautes autorités militaires et civiles serbes de Bosnie et les a rencontrées. Il a demandé l'autorisation immédiate, pour ses délégués, de visiter tous les détenus, qu'il s'agisse de civils ou de combattants capturés, comme il avait été convenu par les parties au début des hostilités. Le CICR a obtenu la permission d'évacuer vers Tuzla 25 blessés et malades de l'enclave. Cependant, mi-juillet, les délégués n'avaient toujours pas accès aux détenus. Le président du CICR a alors pris contact, à ce sujet, non seulement avec les autorités serbes de Bosnie, mais avec celles de la République de Serbie et avec le gouvernement bosniaque. À la Conférence de Londres sur la Bosnie-Herzégovine, le 21 juillet, il a aussi été fait référence à la nécessité, pour le CICR, d'avoir immédiatement accès aux détenus de Srebrenica et, pour les parties, de s'engager à participer à l'effort humanitaire et à honorer leurs obligations découlant du droit humanitaire.

Pendant toute cette période, la priorité absolue du CICR a été de localiser et d'enregistrer ces détenus et d'informer leurs proches de leur situation. Vers la fin juillet, lorsque les visites de prison ont été autorisées, le CICR n'a trouvé que très peu de détenus de Srebrenica. Sur la liste des priorités du CICR figuraient aussi les quelque 5 000 hommes qui n'avaient pas été signalés comme arrêtés, mais qui avaient fui l'enclave de Srebrenica avant qu'elle ne soit prise, et qui se dirigeaient vers le territoire aux mains du gouvernement bosniaque. L'absence totale d'information fiable sur les milliers d'hommes portés disparus a suscité de graves inquiétudes. Tandis que divers rapports et de nombreux témoignages oculaires indiquaient que tous étaient morts, les délégués du CICR

ont parfois trouvé des hommes de Srebrenica détenus dans les prisons des Serbes de Bosnie. Les familles vivaient dans l'espoir de recevoir des informations qui n'arrivaient pas. Le CICR n'a pu que persister à demander aux autorités de fournir des informations précises, afin de pouvoir renseigner les familles.

Une visite du président du CICR dans la région et d'autres contacts avec les autorités n'ont pas permis à l'institution d'obtenir le libre accès aux détenus et aux lieux de détention. Pendant ce temps, l'inquiétude grandissait quant au sort des quelque 3 000 personnes arrêtées par les autorités serbes de Bosnie et des 5 000 disparus qui avaient fui la région. Les délégués ont établi des listes à partir de questions posées aux familles qui étaient arrivées de Srebrenica notamment, afin de recueillir des informations fiables sur les personnes portées disparues et sur les endroits où elles pouvaient être détenues. Ces informations, enregistrées dans la banque de données du CICR, ont été remises au gouvernement bosniaque et aux autorités serbes de Bosnie début octobre. Avec le cessez-le-feu et les négociations qui ont abouti à l'accord de paix de Dayton, le CICR a espéré que les parties fourniraient des informations sur le sort des personnes qui n'avaient pas été retrouvées, et que les délégués pourraient localiser celles qui figuraient sur les listes comme étant disparues. L'institution s'est activement employée à ce que de nombreuses questions humanitaires soient incorporées dans l'accord, notamment en ce qui concerne le sort des prisonniers et de toutes les personnes portées disparues. Elle a également déclaré qu'elle était prête à faciliter la libération de tous les détenus et à aider les parties à rechercher les personnes portées disparues et à échanger des informations sur elles.

Malgré l'attitude de l'institution, qui a toujours agi ouvertement et dans la transparence avec toutes les parties au sujet de ce problème, et malgré ses efforts inlassables pour apporter des réponses aux familles des disparus en proie à la douleur et au désespoir, le nombre écrasant de personnes portées disparues est resté pratiquement inchangé. Bien que le CICR ait été convaincu, à la fin de la période examinée, que la plupart de ces personnes étaient mortes, il a systématiquement continué à demander des réponses et des informations précises, afin que les familles qui vivaient dans l'angoisse et dans l'attente de nouvelles puissent au moins savoir avec certitude ce qu'il était advenu de leurs proches.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Activités en faveur de la population civile

Les délégués du CICR basés dans 30 délégations, sous-délégations et bureaux dans toute l'ex-Yougoslavie ont continué à faire tout leur possible pour protéger les civils contre le harcèlement et la menace d'expulsion. L'action du CICR a continué de se concentrer sur la protection des minorités dans les zones aux mains des Serbes de Bosnie, et aussi, dans une moindre mesure, en Bosnie centrale. L'accent a notamment été mis sur cette protection, car une tendance très nette visant à une reconfiguration ethnique est apparue tout au long des hostilités qui ont déraciné des populations entières pour les réinstaller en

fonction de critères politiques de «pureté ethnique». Avec la perspective imminente d'un accord de paix début octobre, le processus de «purification ethnique» a même été accéléré. Après la signature de l'accord de paix, une politique d'«ingénierie ethnique» a fait son apparition, dans le cadre de laquelle une grande partie de la population a de nouveau été déplacée, à l'aide, cette fois-ci, de mesures administratives, et non plus en ayant recours à la violence.

L'emploi systématique de détenus et de civils appartenant à des groupes minoritaires pour travailler sur les lignes de front a continué à préoccuper sérieusement le CICR tout au long de l'année, en particulier dans le nord de la Bosnie. L'institution est intervenue à maintes reprises, oralement et par écrit, auprès des trois autorités au sujet du traitement des civils et des minorités ethniques, ainsi que des conditions dans lesquelles ils étaient détenus. Des rapports écrits détaillés sur la situation des minorités ont été remis par le CICR aux autorités des Serbes de Bosnie, à Pale.

Le CICR a fourni, au cours de l'année, 6 662 tonnes de vivres et 4 967 tonnes d'autres secours, à la fois aux personnes déplacées et à la population touchée par le conflit. Colis de vivres, articles d'hygiène, vêtements d'enfants, couvertures et jerrycans ont été distribués aux personnes nouvellement déplacées, de même que des rouleaux de feuilles de plastique et des bâches pour réparer les maisons endommagées par les bombardements. Jusqu'à la levée du siège de l'enclave de Bihac, en août, le CICR avait été l'une des très rares organisations internationales basées en permanence dans la région à y faire régulièrement entrer des convois de secours, de médicaments et de matériel médical. Lorsque l'activité militaire s'est intensifiée dans cette zone et que la situation alimentaire est devenue critique, les stocks d'urgence de Velika Kladusa et Bihac ont permis au CICR d'intervenir rapidement. Suffisamment de vivres ont été fournis pour que la cuisine publique du CICR et de la Croix-Rouge locale puisse fonctionner, et jusqu'à 5 000 membres de la communauté, parmi les plus vulnérables, ont reçu une repas chaud par jour. En tout, plus de 336 tonnes de vivres ont été distribuées à la cuisine publique, aux Croix-Rouges locales et aux hôpitaux, ainsi que 14 tonnes d'autre assistance. Le programme agricole du CICR a été étendu pour aider quelque 250 000 familles dans toute la Bosnie et les ZPNU à produire de nouveau leur propre nourriture. Plus de 2 580 tonnes de pommes de terre de semence, de graines de maïs et de légumes ont été fournies, avec d'autres articles comme de l'engrais, des pesticides, des outils aratoires de base, des agents de conservation et, dans les régions froides, des bâches de plastique. Ce programme, qui a reçu des fonds d'ECHO et de la Croix-Rouge autrichienne, a fonctionné pendant deux hivers consécutifs, sous la surveillance d'un agronome du CICR, et a pris fin en avril. Sa planification a été cruciale pour que les bénéficiaires puissent suivre le rythme saisonnier des semaines et des plantations.

Les expulsions de Bijeljina, Banja Luka et Prijedor ont provoqué des déplacements massifs de population. Lorsque le CICR n'a pu éviter de telles pratiques, il s'est efforcé de persuader les autorités que tous les membres d'une même famille devaient pouvoir partir ensemble, avec leurs biens, et sans faire

l'objet de harcèlement administratif. Ces conditions ont rarement été respectées et, comme dans le cas de Srebrenica, quelque 3 000 homme en âge de combattre n'ont pu accompagner leur famille, et ont ensuite disparu. Les 35 000 personnes chassées de Srebrenica et Zepa se sont dirigées vers Zenica et Tuzla, et le CICR leur a fourni des secours alimentaires d'urgence, des tentes, des couvertures, des articles d'hygiène et des jerrycans.

À la suite des combats qui se sont déroulés dans les anciens Secteurs nord, sud et ouest, en Croatie, 30 000 Serbes qui avaient fui la région sont restés à Banja Luka, où ils ont été rejoints par plus de 120 000 personnes déplacées fuyant l'avance des Croates, des Croates de Bosnie et des forces gouvernementales bosniaques en Bosnie centrale et occidentale. Avec des stocks déjà sur place, le CICR a pu fournir des vivres et d'autres formes d'assistance à quelque 85 000 personnes déplacées, à la fois dans des bâtiments publics et le long des routes. Toutefois, les minorités ethniques de cette zone ont été menacées par cet afflux massif de personnes et ont été chassées de chez elles par les réfugiés qui arrivaient. Le CICR a tenté d'assurer leur sécurité, tout en fournissant des secours aux nouveaux arrivants. Les délégués du CICR ont maintenu leur présence dans les régions sensibles. Ils ont aussi continué à faire des démarches auprès de toutes les autorités militaires et civiles, leur demandant instamment de respecter les civils et leurs biens, et de prendre toutes les mesures nécessaires, préventives et correctives, pour protéger les minorités et les membres de communautés vulnérables. Un grand nombre de personnes déplacées ont dû être installées dans des camps, des centres de regroupement, des écoles et des maisons privées, et ont reçu des vivres et d'autres secours, ainsi que de l'eau, et une assistance médicale et sanitaire. Un pont aérien a été organisé, en août, de Zagreb à Belgrade. Il a permis de transporter en tout 350 tonnes de vivres, 22,5 tonnes de secours médicaux, 17,5 tonnes de matériel d'assainissement, des tentes, des couvertures et des ustensiles de cuisine, qui ont ensuite été acheminés par camion de Belgrade à Bijeljina et Banja Luka. Des convois routiers réguliers ont repris début septembre. Entre la mi-septembre et la fin de l'année, le CICR a assisté plus de 150 000 personnes dans la région de Banja Luka, et les établissements médicaux ont reçu des secours qui les ont aidés à faire face à l'afflux de blessés.

Les personnes chassées de Banja Luka et des régions environnantes ont été contraintes de traverser les lignes de front vers Zenica et ses alentours. Le gouvernement bosniaque a ensuite transféré un certain nombre d'entre elles à Bosanski Petrovac, qui avait été abandonnée auparavant lorsque la population serbe avait fui. La majorité des personnes déplacées étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées, les hommes ayant été retenus par les Serbes de Bosnie pour travailler sur les lignes de front. Le CICR a continué à faire des démarches au plus haut niveau pour localiser les hommes croates et musulmans de Bosnie disparus qui avaient été séparés de leur famille au moment de leur expulsion. À la fin de l'année, les autorités ont finalement fourni des listes de ces personnes, et le CICR a pu en visiter certaines.

La situation à Sarajevo s'est considérablement améliorée après la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 5 octobre. Pendant trois ans et demi d'hostilités,

la capitale bosniaque n'avait cessé d'être utilisée comme un pion sur l'échiquier où s'affrontaient les parties dans leur lutte pour la suprématie. Le CICR a fourni autant de secours que les conditions de sécurité le permettaient aux deux camps de Sarajevo, à la fois par terre et par air, mais la ville a été complètement coupée du reste du monde pendant six mois, de mars à octobre, et les stocks sont tombés à des niveaux désespérément bas.

Le CICR a également fourni une assistance d'urgence, comprenant des vivres, des couvertures et des articles d'hygiène aux villes et aux villages de la région, avec l'aide de Croix-Rouges locales. En outre, l'approvisionnement en eau a été assuré et des installations sanitaires mises en place pour plus de 20 000 Serbes déplacés qui s'étaient réfugiés dans le camp d'Omarska, dans le nord de la Bosnie. Les camions ont fait la navette depuis Belgrade pour réapprovisionner les stocks, bien que les convois aient eu des difficultés à passer, en raison des mouvements des troupes serbes de Bosnie le long de la route de Banja Luka.

Activités en faveur des détenus

Dans des accords signés en mai et juin 1992, les trois parties au conflit en Bosnie-Herzégovine s'étaient engagées à respecter les dispositions du droit humanitaire, notamment celles relatives au traitement des détenus. Cependant, le CICR a rencontré de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de son mandat, en particulier dans le contexte des arrestations de masse et celui de la détention de civils qui faisaient partie intégrante du processus de « purification ethnique ». Il s'est souvent vu refuser l'accès à des détenus et à des lieux de détention pour de longues périodes, bien qu'il ait à maintes reprises demandé aux autorités de le laisser mener à bien ses actions en faveur des personnes détenues par quelque partie que ce soit.

Néanmoins, le CICR a visité pendant l'année quelque 2 500 détenus, incarcérés dans 77 lieux de détention placés sous le contrôle des Croates de Bosnie, du gouvernement bosniaque et des autorités serbes de Bosnie, et des forces de Fikret Abdic dans la région de Bihać. À la suite de la capture, après les frappes aériennes de l'OTAN contre des cibles des Serbes de Bosnie dans la région de Pale, d'environ 350 observateurs militaires des Nations Unies et soldats de la FORPRONU, le CICR a eu accès à quelques collaborateurs des Nations Unies aux mains des Serbes de Bosnie, et à des soldats serbes de Bosnie capturés par la FORPRONU. Pendant toutes les visites, les délégués du CICR ont observé la condition physique des détenus et le traitement qui leur était réservé, et sont intervenus en leur faveur auprès des autorités, si nécessaire. Ils ont aussi distribué une assistance matérielle et ont donné aux détenus la possibilité d'envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille.

L'un des aspects du mandat du CICR est de faciliter la libération inconditionnelle, par les parties, de tous les prisonniers détenus en relation avec le conflit, une fois les hostilités terminées. Toutefois, pendant le conflit en ex-Yougoslavie, le CICR a déclaré qu'il serait présent lors d'échanges de prisonniers, sous certaines conditions, en partie à cause de la durée des hostilités, et

aussi pour remplir son mandat et essayer de veiller à ce que les souhaits des détenus soient respectés. Dès le début du conflit, les parties belligérantes avaient rapidement établi des commissions d'échange, qui établissaient des listes de tous les prisonniers disponibles pour les marchander avec les forces adverses. Dans de nombreux cas, des civils ont été arrêtés uniquement pour être échangés, et l'ont même parfois été contre du carburant ou de l'alcool. Le CICR a stipulé qu'il serait exclusivement présent aux échanges si certaines conditions étaient remplies pour les détenus, et si l'institution était autorisée à s'entretenir avec eux sans témoin, afin de veiller à ce que la destination qu'ils choisiraient soit respectée par les parties.

Après la fin des hostilités actives, le CICR a une fois encore souligné l'engagement pris par les parties, qui est en fait leur devoir en vertu du droit humanitaire, de libérer tous les détenus, sans condition. Ainsi, l'accord de paix de Dayton comporte un certain nombre de dispositions relatives aux détenus. Il comprend la notification, au CICR entre autres, de tous les combattants et civils détenus en relation avec le conflit; le libre accès, pour les délégués du CICR, à tous les lieux de détention 48 heures au moins avant que les détenus ne soient libérés, afin de s'entretenir avec eux sans témoin et de confirmer qu'ils ont librement choisi leur destination finale; enfin, la libération et le transfert de tous les détenus pour le 19 janvier 1996.

Rétablissement des liens familiaux

Depuis le début des hostilités en ex-Yougoslavie, 17 507 000 messages Croix-Rouge ont été traités par le réseau de recherches de la Croix-Rouge. Il s'agit de la plus vaste opération de rétablissement des liens familiaux accomplie par le CICR depuis la Seconde Guerre mondiale.

Ce réseau est l'une des pierres angulaires des activités de recherches du CICR en ex-Yougoslavie, compte tenu notamment des mouvements massifs et généralisés de population qui ont eu lieu dans ce conflit. Il a parfois constitué le seul moyen de localiser des membres de familles dispersées, des personnes déplacées et des détenus, et d'établir un contact entre eux. Il a fortement contribué à alléger un peu le stress et l'anxiété liés au fait de ne pas savoir où se trouvaient des proches, ni comment ils vivaient, dans une situation pleine de tension et d'hostilité. Pendant l'année, 3 805 600 messages ont été échangés grâce à ce réseau.

Radio Link, un programme conjoint du CICR et du *BBC World Service* qui est sur les ondes depuis juillet 1994, a continué de diffuser le nom des personnes disparues dans les programmes en langues locales, pour ceux qui n'avaient pas réussi à entrer en contact avec des parents perdus de vue par l'intermédiaire des messages Croix-Rouge. Ce programme a également été repris par des radios locales dans toute l'ex-Yougoslavie.

Des cours de formation ont été organisés sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie pour des collaborateurs locaux chargés des recherches, un accent particulier étant mis sur une tâche à laquelle ils n'avaient jamais participé: la

collecte de demandes de recherches. Travaillant en coopération avec les branches des Croix-Rouges locales et les Sociétés nationales, le CICR a commencé à recueillir de telles demandes auprès des familles des personnes dont on ignorait le sort, et à les soumettre aux autorités concernées. Toutefois, cette action n'a produit aucun résultat pratique, malgré le fait que, en vertu de l'accord de cessez-le-feu signé à Sarajevo en décembre 1994, les autorités avaient accepté de commencer à rassembler les demandes de recherches et à échanger des informations sur les personnes portées disparues pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la Commission centrale pour les prisonniers et les personnes portées disparues. L'une des principales préoccupations du CICR a été d'essayer de savoir quel était le sort des personnes disparues après la chute de Srebrenica: quelque 8 000 requêtes ont été rassemblées et, après une analyse détaillée, il a été établi que 5 000 d'entre elles concernaient des personnes qui auraient fui l'enclave avant que celle-ci ne soit prise par les forces serbes de Bosnie. Un nombre inconnu d'entre elles ont ensuite réussi à atteindre le territoire tenu par le gouvernement bosniaque; les 3 000 autres cas concernaient des personnes qui, d'après des témoins oculaires, avaient été arrêtées par les forces serbes de Bosnie à Srebrenica.

Une autre activité majeure a consisté à réunir des membres de familles dispersées par le conflit. Malgré les difficultés pour obtenir les autorisations requises de départ, de transit et d'entrée, et le fait que la situation militaire n'avait cessé de se détériorer dans la région à partir d'avril, le CICR a continué à procéder à des regroupements familiaux. Dans le cadre d'un programme commun avec le HCR et l'OIM*, il a poursuivi ses efforts pour permettre à des personnes de rejoindre leurs proches qui avaient été libérés à partir de 1992 et s'étaient installés dans un pays tiers. Depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie, le CICR a suivi, conjointement avec des branches de Croix-Rouges locales, 1 169 cas d'enfants non accompagnés enregistrés, afin de garder leur trace, de localiser leurs parents, puis, de les réunir à leurs proches.

Les personnes en charge des services de recherches des Croix-Rouges croate, slovène et yougoslave, et les Croix-Rouges de tous les camps de Bosnie-Herzégovine, ainsi que des ZPNU (comme on les appelait alors), se sont rencontrées sous les auspices du CICR, du 27 au 30 mars, au centre de formation de la Croix-Rouge suisse, à Nottwil, en Suisse. Cette rencontre a fourni aux participants une occasion, tout à fait opportune, de partager leurs expériences et leurs problèmes de travail.

Activités médicales

Le CICR a maintenu une triple approche dans ses activités médicales en faveur des victimes du conflit en ex-Yougoslavie. Premièrement, l'essentiel de son travail est resté le programme d'assistance chirurgicale pour les établissements soignant les blessés de guerre dans les zones de conflit. Deuxièmement, une aide ponc-

* OIM : Organisation internationale pour les migrations.

tuelle, comprenant un programme de réparation et d'entretien, a été fournie aux établissements qui manquaient de matériel chirurgical de base. Troisièmement, les établissements médicaux de la région de Bihać, des parties de la Bosnie-Herzégovine contrôlées par les Serbes de Bosnie, et des anciens Secteurs ont reçu des médicaments indispensables pour le traitement des maladies chroniques.

Le CICR maintient, depuis deux ans, des stocks d'urgence de médicaments et de matériel chirurgical dans un certain nombre de zones-clés de la région. Cette stratégie lui a permis d'intervenir rapidement et efficacement, en fournissant des secours pour le traitement des blessés et des réfugiés, pendant les crises de juillet, d'août et de septembre. Les infirmières du CICR sur le terrain ont régulièrement distribué des médicaments et du matériel médical à 287 établissements médicaux dans toute l'ex-Yougoslavie, la plupart étant situés en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre d'un autre programme de distribution, des médicaments de base pour le traitement des maladies chroniques ont été fournis à 92 établissements médicaux dans les parties de la Bosnie-Herzégovine aux mains des Serbes de Bosnie. Le CICR a pu organiser, à partir de la mi-janvier, des convois hebdomadaires transportant du matériel d'assainissement, des secours médicaux et des médicaments de base pour les maladies chroniques dans l'enclave de Bihać, qui avait été coupée de l'aide humanitaire depuis le regain d'hostilités qui s'y était produit début octobre 1994. Des missions d'évaluation régulières ont été effectuées par une infirmière du CICR dans les hôpitaux de Bihać et Velika Kladusa, et des secours ont été distribués quand cela était nécessaire.

En raison du blocus de Sarajevo, le CICR n'a pas pu réapprovisionner ses stocks après février. Malgré une gestion prudente, les secours médicaux ont rapidement diminué, et étaient finalement épuisés la troisième semaine de juin. À la suite de discussions laborieuses avec les parties au conflit, le CICR a pu, fin juin, faire entrer par camion 12,5 tonnes de secours médicaux pour soigner les blessés de guerre. L'accès à la ville par la route et par avion est redevenu possible en septembre et, à la fin du mois, les stocks étaient suffisants pour permettre de soigner 3 000 blessés de guerre.

Pendant les expulsions massives qui ont suivi la chute de Srebrenica et de Zepa, le CICR a fourni des secours médicaux supplémentaires aux établissements de santé de la région, ainsi que des pansements et des médicaments de base pour les postes de premiers secours et de triage des blessés établis le long de la route reliant la ligne de front à Tuzla. Le CICR a aussi négocié le passage et le transport de 88 blessés qui avaient dû être évacués des hôpitaux de Srebrenica.

À la suite de l'offensive de l'armée croate et de l'exode de la population serbe hors des anciens Secteurs nord et sud vers la République fédérative de Yougoslavie, via les régions de Bosnie contrôlées par les Serbes de Bosnie, le CICR a fourni des secours chirurgicaux et des médicaments de base pour traiter les maladies chroniques aux établissements médicaux de Bosnie qui soignaient les blessés de guerre et les réfugiés ayant besoin de premiers secours. Une assistance a également été apportée, le long de la route qu'ont empruntée les réfugiés, aux équipes sanitaires mobiles formées de collaborateurs locaux et de personnel médical de la République fédérative de Yougoslavie.

Après l'offensive croate, en août, moins de cas ont été traités dans le cadre d'un programme de transfert médical strictement contrôlé par le CICR, de Bihać vers des hôpitaux de Zagreb, où des soins appropriés pouvaient leur être prodigues. Toutefois, quelques patients ont continué d'être transférés de Bihać et Banja Luka vers Zagreb. Les transferts de Banja Luka ont complètement cessé à partir du 4 août.

Eau et assainissement

Les ingénieurs sanitaires du CICR ont travaillé dans 115 endroits dans toute la région de conflit. Ils ont apporté matériel et compétences pour aider à assurer un approvisionnement adéquat en eau potable et des conditions sanitaires acceptables pour la population déplacée. Ils ont mené des actions d'urgence dans les centres et les camps de réfugiés autour de Tuzla et dans les camps créés pour les personnes déplacées de Srebrenica et de Zepa. Ils ont fourni de l'eau potable et des jerrycans pour la vague de réfugiés serbes le long des routes quittant les anciens Secteurs nord et sud. Ils ont distribué des réservoirs souples, des jerrycans, des rampes de distribution d'eau et des produits chimiques pour le traitement de l'eau dans les centres de la région de Banja Luka, et ont aussi travaillé à la construction de latrines et à l'amélioration des conditions sanitaires dans cette région.

En fournissant une assistance technique et matérielle aux services des eaux locaux et en créant des projets novateurs, le CICR a cherché, en coopération avec des Sociétés nationales participantes, à assurer un approvisionnement permanent en eau potable à toute la population, y compris aux habitants des villes ravagées par la guerre, aux réfugiés et aux personnes déplacées. Tout l'équipement nécessaire a été fourni aux services des eaux, hôpitaux, sections locales de la Croix-Rouge, centres d'épidémiologie, établissements pénitentiaires et camps de réfugiés. Les installations anciennes ou endommagées ont été remises en état, des pièces détachées et du matériel de pompage ont été fournis, des points de distribution d'urgence d'eau mis en place. En outre, des réservoirs de grande capacité pouvant contenir jusqu'à 5 000 litres ont été installés et des unités de traitement de l'eau, des produits chimiques pour la purification de l'eau et des tablettes de chlore pour les familles ont été distribués à toutes les principales stations de traitement de l'eau de Bosnie-Herzégovine et dans les anciens Secteurs nord et sud. Quatre Sociétés nationales ont participé, pendant l'année, à des projets en cours dans plus de 19 endroits (voir *Projets conjoints avec les Sociétés nationales*). Les dépenses totales engagées pour ces actions ont atteint environ 70% de tous les dons de Sociétés nationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour 1995.

Projets conjoints avec les Sociétés nationales

Diverses Sociétés nationales ont continué de soutenir l'opération du CICR en Bosnie-Herzégovine et dans les ZPNU, ultérieurement connues sous le nom de

Secteurs nord, sud et est. Des collaborateurs des Sociétés nationales mis à la disposition du CICR ont participé à des projets médicaux et d'assainissement, ainsi qu'à des programmes de secours, et ont pris part à un certain nombre d'autres activités allant des recherches de personnes à la diffusion et à l'information. Les Croix-Rouges allemande, britannique, danoise et suédoise ont participé aux projets «eau et assainissement» délégués par le CICR. Ces projets, exécutés en coopération avec le CICR, ont inclus un vaste programme de la Croix-Rouge allemande de remise en état des réseaux d'eau et d'égouts et de protection anticorrosive des forages de Sarajevo, qui a débuté en 1994. La Croix-Rouge britannique a engagé ses ressources dans des projets d'approvisionnement en eau à Mostar, Konjic, Nevesinje et Pale. La Croix-Rouge suédoise a financé et exécuté des projets à Tuzla, Derventa, Bihac et dans la région de Velika Kladusa, et la Croix-Rouge danoise a effectué des missions d'évaluation pour la remise en état du réseau de Mostar. La Norvège et l'Autriche ont fait des dons en espèces et en nature pour des programmes médicaux, alimentaires et de semences.

Un certain nombre de Sociétés nationales ont également mis en œuvre des programmes bilatéraux: installation de cuisines publiques, programmes alimentaires dans les écoles, projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement visant la remise en état des réseaux d'eau. Après une interruption de cinq mois pour des raisons de sécurité, la Croix-Rouge allemande a relancé, début octobre, le programme de cuisine publique, réalisé en collaboration avec le CICR, et qui a fourni un repas chaud par jour à quelque 10 000 personnes de Sarajevo parmi les plus défavorisées sur le plan social, de part et d'autre de la ville divisée. Le programme d'assistance aux écoles, qui a consisté à distribuer des sandwichs et du lait à environ 46 000 enfants de 7 à 14 ans, des deux côtés de Sarajevo, a repris le 18 octobre, après avoir été suspendu en mars, lorsque les écoles avaient été fermées pour des raisons de sécurité. La Croix-Rouge allemande a géré un programme similaire à Mostar. Dans le cadre d'un programme de la Croix-Rouge néerlandaise, du chauffage au gaz a été fourni aux écoles de Sarajevo, permettant ainsi à 13 000 élèves de l'école primaire de travailler dans des salles de classe chauffées dès le début de l'hiver.

Coopération avec les Croix-Rouges locales

Les Croix-Rouges locales ont joué un rôle important dans le travail du CICR sur le terrain, notamment dans ses distributions de secours aux personnes déplacées, dans ses actions de rétablissement des liens familiaux (voir *Rétablissement des liens familiaux*), son travail médical et ses activités de diffusion. Elles ont reçu un soutien sous forme de formation, de traitement de textes et d'équipement de bureau. Le CICR a demandé l'aide de diverses Sociétés nationales pour permettre aux Croix-Rouges locales de continuer à effectuer leurs propres distributions de vivres et activités de santé publique (voir *Projets conjoints avec les Sociétés nationales*). Ces Sociétés nationales ont aussi fourni des vivres et fait des dons pour les programmes sociaux des Croix-Rouges locales en faveur des groupes vulnérables.

Diffusion et information

Comme toujours, le CICR a déployé des efforts particuliers pour faire mieux connaître et accepter les règles humanitaires fondamentales qui doivent être observées en période de conflit armé, et pour expliquer le rôle et les activités de la Croix-Rouge aux combattants et aux civils. Interviews dans les médias, séminaires à l'intention des forces armées et des milices, conférences pour les employés des Croix-Rouges locales, les lycéens, le personnel médical, les collaborateurs des Nations Unies, les membres d'organisations internationales et le grand public: autant de manifestations qui ont contribué à faire mieux comprendre l'importance d'avoir une conduite humaine et d'approcher l'action du CICR, en particulier son impartialité et sa neutralité, lorsqu'il fournit une assistance aux personnes dans le besoin, quel que soit le camp auquel elles appartiennent.

Les principaux objectifs de la campagne de diffusion du CICR en ex-Yougoslavie ont été de parvenir à une meilleure reconnaissance du mandat de l'institution, afin de faciliter son accès à toutes les victimes du conflit et de promouvoir l'enseignement des principes humanitaires fondamentaux. Des séances de formation pour l'armée et la police ont été organisées à Sarajevo, Mostar, Zenica et Tuzla, et des présentations ont été faites aux combattants de Bihac, où du matériel de diffusion imprimé a aussi été distribué.

Le CICR a utilisé le vaste réseau médiatique local pour faire connaître ses opérations auprès d'un plus large public. En Bosnie centrale, des articles ont été publiés dans le journal bimensuel de l'armée bosniaque, ainsi que dans d'autres journaux. Des interviews télévisées, des informations pour les radios et des tranches horaires spécialement réservées au CICR ont également servi à diffuser le message du CICR.

CROATIE

La délégation de Zagreb et la sous-délégation de Split ont non seulement coordonné les activités du CICR en Croatie, mais ont aussi servi de base logistique et fourni un appui pour l'opération en Bosnie-Herzégovine, tout comme la sous-délégation de Knin et les bureaux de Vojnic, Okucani, Dalj et Osijek (voir *Bosnie-Herzégovine et ci-après*).

Activités en faveur de la population civile

Les délégués ont suivi de près la situation des minorités serbes de Croatie, notamment dans les anciens Secteurs nord, sud et ouest, après que ces zones furent tombées sous le contrôle direct du gouvernement croate, et celle des minorités croates de la Slavonie orientale; ils sont intervenus en leur faveur quand cela était nécessaire. Les Sociétés nationales et les Croix-Rouges locales travaillant avec l'appui du CICR ont coopéré pour lancer un certain nombre de nouveaux programmes de secours pour les plus démunis, notamment les

retraités et les handicapés. Des colis de vivres individuels et des nécessaires d'hygiène ont été distribués, et des cuisines publiques ont été installées.

Pendant et après les hostilités en Slavonie occidentale, le déplacement de plus de 12 000 Serbes de Croatie vers le nord de la Bosnie et les Secteurs restants a augmenté la pression qui pesait sur les minorités croates et musulmanes locales de ces régions. Les délégués ont fait de nombreuses démarches auprès des autorités locales pour éviter que leur situation ne s'aggrave et pour réduire les risques d'expulsion, de mauvais traitement et de harcèlement. Les bureaux locaux du CICR ont fourni des vivres, des couvertures, des bougies et d'autres articles de base aux personnes déplacées. Lorsque les troupes croates ont envahi les Secteurs nord et sud, plus de 200 000 Serbes de Croatie ont fui vers la Serbie, via Bosanski Petrovac et Banja Luka. Des points de distribution d'eau et des postes de premiers secours ont été installés le long de la route et à Banja Luka (voir *Bosnie-Herzégovine, Activités en faveur de la population civile*). Quelque 30 000 de ces personnes sont restées à Banja Luka, tandis que les 170 000 autres ont pris la route de la République fédérative de Yougoslavie, en empruntant le corridor de Posavina.

Le CICR a fourni une protection aux 9 000 Serbes, âgés pour la plupart, qui étaient restés dans les anciens Secteurs nord et sud. Lorsque la plupart de la population avait fui, ces hommes et ces femmes avaient refusé de partir et s'étaient installés dans des hameaux ou des fermes isolées. D'août à octobre, des équipes mobiles du CICR ont patrouillé dans la région pour maintenir une présence protectrice devant les nombreux meurtres, ainsi que le pillage et la destruction des maisons par le feu qui ont eu lieu à la suite de la chute des Secteurs aux mains des forces croates. Les délégués ont également fourni des vivres et des secours médicaux. Le CICR est intervenu à maintes reprises auprès des autorités croates pour tenter de garantir la sécurité de ces personnes.

Vers la fin octobre, le CICR a recensé celles qui restaient dans les anciens Secteurs. Ce recensement a été communiqué à la Croix-Rouge croate et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui menaient un programme médical et d'assistance sociale conjoint dans la région, tandis que le CICR a continué à observer les conditions de sécurité et à distribuer des messages Croix-Rouge. Un certain nombre de personnes fragiles et malades, ainsi que celles qui n'avaient pas d'abri adéquat à l'approche de l'hiver, ont été conduites à l'hôpital, et le CICR a distribué des vivres et d'autres secours au reste de la population.

Les 20 000 à 25 000 personnes qui ont fui la ville bosniaque de Velika Kladusa en août, et que les forces croates ont arrêtées dans leur fuite à Kupljensko, ont été contraintes de rester dans cette ville en tant que réfugiés. Les conditions de vie effroyables dans le camp ont été exacerbées par l'aggravation du temps. Le CICR a eu pour priorité absolue d'attirer l'attention de l'opinion publique sur cette situation d'extrême rigueur et sur la tension qui montait dans le camp. De fait, il a été la première organisation internationale autorisée à y entrer, malgré le blocus imposé par les forces croates. Dans l'espoir de trouver une solution à ce problème de plus en plus alarmant, le président du CICR a écrit au

président croate, lui demandant instamment de veiller à ce que les besoins les plus urgents soient satisfaits. Vers la fin de l'année, un délégué du CICR a été assigné en permanence dans le camp, pour attirer l'attention sur le sort critique de ses occupants et augmenter ainsi leur protection. Le CICR a demandé à maintes reprises aux autorités croates d'y améliorer les conditions de vie. Celles-ci étaient telles qu'elles ont poussé plusieurs milliers de personnes à partir et à retourner chez elles, à Velika Kladusa, sans se soucier des représailles possibles de la part des autorités ou de leurs anciens voisins. Des collaborateurs du CICR sont aussi restés à Velika Kladusa pour évaluer les conditions de sécurité des personnes qui rentraient.

Activités en faveur des détenus

Entre janvier et juillet, le CICR a visité les détenus croates aux mains des autorités serbes de Croatie, dans les anciens Secteurs nord et sud. Des visites régulières ont été faites, pendant l'année, dans un lieu de détention, en Slavonie orientale. Au total, 45 détenus incarcérés par les autorités serbes de Croatie ont été visités par le CICR.

Pendant leur offensive en Slavonie occidentale début mai, les forces croates ont rassemblé des hommes serbes de Croatie et les ont placés dans six centres collectifs. Des équipes de délégués ont été envoyées dans ces installations provisoires pour enregistrer tous les détenus (quelque 1 400 personnes). Cette initiative a aidé le CICR à garder la trace des endroits où ils se trouvaient et à évaluer la manière dont ils étaient traités, ainsi que leurs conditions de détention. L'institution leur a fourni une assistance, quand cela était nécessaire, et s'est efforcée de les mettre en contact avec leur famille, par l'intermédiaire de messages Croix-Rouge. La plupart de ces détenus ont été libérés en l'espace d'un mois et les autres ont été transférés dans des prisons, en attendant d'être jugés.

À la suite de la chute des Secteurs nord et sud, le CICR a visité quelque 1 100 Serbes de Croatie détenus dans sept endroits, dont Knin, par les autorités croates, qui avaient entrepris de trier tous les hommes en âge d'être incorporés. Un certain nombre d'entre eux ont été relâchés par la suite, tandis que d'autres ont été transférés dans des centres de détention permanents. Une bonne coopération de la part des autorités a permis aux délégués de continuer à visiter à la fois les centres de tri et les installations permanentes, afin d'évaluer la situation sur le plan de la détention en Croatie. Parallèlement, l'institution est intervenue régulièrement auprès des autorités croates au sujet du traitement et des conditions de détention des prisonniers qu'elle avait visités. En tout, quelque 2 550 détenus incarcérés par les autorités croates ont été visités dans une quarantaine de lieux de détention. Les autorités croates ont accordé une amnistie à certains détenus serbes arrêtés en mai et, le 31 décembre, elles ont renouvelé l'opération pour quelque 450 détenus serbes arrêtés en août. Environ 400 prisonniers serbes de Croatie étaient encore en détention à la fin de l'année, certains étant accusés de crimes de guerre.

Activités médicales

Afin d'aider les communautés les plus vulnérables de part et d'autres des lignes de front à s'occuper des personnes blessées dans les combats, le CICR a lancé un projet pilote de premiers secours, en coopération avec les sections de la Croix-Rouge croate et les Croix-Rouges locales de la Slavonie orientale, et dans la poche d'Orasje (voir *Coopération avec la Société nationale et les Croix-Rouges locales*).

À la suite de la prise des Secteurs nord et sud en août, le ministère croate de la Santé a assumé la responsabilité des services sanitaires dans la région. Une étude médicale complète a été effectuée et le CICR a fourni une assistance aux établissements médicaux, en fonction de leurs besoins, sous forme de secours chirurgicaux et de médicaments de base pour soigner les maladies chroniques. À Knin, l'institution a fourni des secours urgents aux médecins locaux et aux collaborateurs des Nations Unies. Le CICR a également fourni des médicaments et du matériel médical, ainsi que du matériel de premiers secours, au nouveau camp de Kupljensko. Pendant la semaine suivante, il a installé des services de santé essentiels en coopération avec le personnel médical de l'Organisation mondiale de la Santé, des Nations Unies, de Médecins sans frontières, et d'autres organisations non gouvernementales travaillant parmi les réfugiés. Des secours chirurgicaux pour soigner les blessés de guerre et des médicaments de base pour les maladies chroniques ont continué d'être distribués par les infirmières du CICR sur le terrain aux établissements de santé dans toute la région.

Projets conjoints avec les Sociétés nationales

Des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et des programmes d'installation de cuisines publiques pour les groupes vulnérables ont été menés par les Croix-Rouges britannique, danoise et suédoise en Slavonie orientale et dans les Secteurs nord et sud. Les Sociétés nationales danoise et suédoise ont mis en place, début décembre, des programmes de secours bilatéraux réalisés avec le CICR en faveur de la population serbe de Croatie restant dans les anciens Secteurs nord et sud, à la suite de l'offensive croate qui y avait eu lieu début août.

Coopération avec la Société nationale et les Croix-Rouges locales

Le CICR a lancé, en mars, avec la Croix-Rouge croate et les sections locales dans les Secteurs, un projet conjoint intitulé *First aid along confrontation lines* (Premiers secours le long des lignes de confrontation). Ce projet était destiné à aider les communautés situées le long des lignes de front à faire face elles-mêmes aux situations d'urgence. Une formation et du matériel ont été fournis à des équipes de volontaires de la Croix-Rouge, qui ont suivi des cours de premiers secours et d'autres sur les principes directeurs du Mouvement, ainsi que sur les

droits et les devoirs des secouristes dans les situations de conflit. Afin de promouvoir les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les délégués du CICR, travaillant avec les Croix-Rouges nationales et les sections locales, ont organisé de nombreux cours pour les collaborateurs de la Croix-Rouge en Slavonie orientale, dans les Secteurs nord et sud.

Des séances de formation ont continué d'être organisées pendant l'année pour les collaborateurs des sections locales de la Croix-Rouge chargés des recherches, afin de les aider dans les aspects pratiques du rétablissement des liens familiaux, et de leur expliquer le réseau de messages Croix-Rouge, ainsi que le mandat du CICR et ses activités sur le terrain.

Diffusion

Des présentations sur le droit de la guerre ont été organisées pour tous les membres des forces armées de la région. Le CICR a également distribué de grandes quantités de matériel de diffusion sur les règles humanitaires aux unités de l'armée croate sur le terrain. Des publications du CICR sur le droit humanitaire traitant de la protection des civils ont été remises aux forces armées, à la police et à la Croix-Rouge locale.

Un accord établissant un nouveau programme de diffusion du droit humanitaire au sein des forces armées croates a été signé, en novembre, par le ministre croate de la Défense et le CICR.

Le dernier trimestre de l'année a été consacré à la préparation, en coopération avec la Croix-Rouge locale en Slavonie orientale, d'une campagne visant à encourager la réconciliation et une meilleure compréhension entre les groupes ethniques. À Zagreb, les préparatifs étaient en cours pour organiser une série d'ateliers pour les volontaires et les jeunes professeurs donnant des cours sur les valeurs humanitaires fondamentales aux enfants des écoles. Le CICR a eu abondamment recours aux médias locaux — par des nouvelles pour les radios et des interviews, des émissions télévisées et des articles dans la presse — pour promouvoir ses activités et son rôle dans la région.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE (Serbie, Monténégro)

Les délégués du CICR à Belgrade, Podgorica et Pristina ont fourni un soutien important à l'action en Bosnie-Herzégovine, tout en suivant de près la situation dans la République fédérative de Yougoslavie, et en particulier au Kosovo. Ils ont aussi été étroitement impliqués dans le règlement de la crise humanitaire déclenchée par les événements qui se sont produits en Slavonie occidentale. Après l'appel du CICR, le 16 mai, demandant aux parties belligérantes de Bosnie-Herzégovine de parvenir à un consensus humanitaire minimal, le président de l'institution a rencontré le président de la République de

Serbie, le 21 juin, pour lui demander d'aider le CICR à assurer la protection des civils et à obtenir l'accès à toutes les victimes du conflit.

En décembre, une cérémonie a eu lieu à Cetinje pour commémorer la première mission du CICR dans la région, il y a 120 ans, et la fondation, peu après, des Croix-Rouges du Monténégro et de Serbie qui, ensemble, forment maintenant la Croix-Rouge yougoslave. Cette cérémonie a réuni des représentants du gouvernement yougoslave, de la République du Monténégro, de la Croix-Rouge yougoslave et de la Fédération, ainsi que le chef de la délégation du CICR à Belgrade.

Activités en faveur des civils

Les 170 000 réfugiés qui sont entrés en Serbie à la suite de la chute des anciens Secteurs nord et sud en août ont été accueillis et réinstallés par la Croix-Rouge yougoslave, la Fédération et le HCR. Alors qu'ils traversaient Banja Luka et le corridor de Posavina, en Bosnie-Herzégovine, en direction de la frontière, le CICR leur a fourni des vivres et des premiers secours, à des postes installés le long des routes.

À partir d'août, le CICR a visité régulièrement plus de 750 hommes qui avaient fui Zepa pour la République fédérative, et quelque 35 autres qui avaient quitté Srebrenica et étaient détenus dans les camps de réfugiés de Sljivovica et Mitrovo Polje. Il a ainsi pu se rendre compte de leur situation et de leurs conditions de vie. Ces hommes ont reçu une assistance matérielle et ont eu la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille.

Activités en faveur des détenus

En 1995, les délégués du CICR ont visité quelque 200 détenus dans 13 lieux de détention dans la République de Serbie. Parmi eux se trouvaient environ 120 nouveaux détenus, des policiers d'origine albanaise, arrêtés fin 1994 en relation avec la situation au Kosovo.

Activités médicales

Dans le cadre du programme d'assistance chirurgicale couvrant toute l'ex-Yougoslavie, le CICR a régulièrement distribué des secours chirurgicaux et des médicaments aux hôpitaux et autres établissements traitant les blessés de guerre évacués vers la République fédérative de Yougoslavie. Une assistance chirurgicale et médicale a aussi été fournie aux établissements de santé de Slavonie orientale. Les Croix-Rouges de Serbie et du Monténégro ont continué de recevoir un soutien financier pour leur permettre d'acheter des médicaments pour traiter les maladies chroniques parmi les réfugiés. Du matériel médical et des médicaments ont été transférés aux délégations de Pale, Trebinje, Bijeljina et Banja Luka pour être utilisés par les délégations du CICR dans l'est et le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine.

Coopération avec la Société nationale

Des séminaires de formation pour les collaborateurs de la Croix-Rouge yougoslave chargés de la diffusion ont continué pendant toute l'année, bien que les préparatifs aient été lents, du fait des événements qui se sont produits en Bosnie en juillet, et dans les Secteurs nord et sud en août. Le CICR a aidé à financer et à organiser les séminaires de diffusion de la Société nationale, à l'intention des membres de professions médicales, des collaborateurs chargés des recherches et de ceux responsables de la diffusion dans les Croix-Rouges locales.

La délégation du CICR à Belgrade a effectué une étude sur l'expérience acquise par les sections locales de la Croix-Rouge en coopérant et en travaillant sous l'égide d'organisations humanitaires internationales. Ses résultats devraient être très utiles au CICR pour développer des contacts et des stratégies sur place et approfondir la collaboration avec les sections locales et les organismes d'assistance externes.

Diffusion

Aucun progrès majeur n'a été constaté par rapport à l'accord obtenu en 1994 par le ministre fédéral de la Défense de lancer un vaste programme de cinq ans pour faire connaître le droit humanitaire parmi les forces armées yougoslaves. Le CICR a donc poursuivi ses démarches auprès des autorités, afin d'officialiser la création de ce programme. Les efforts de l'institution dans le domaine de la diffusion se sont essentiellement concentrés sur l'établissement de lignes de communication directes avec l'armée yougoslave, et sur le maintien de contacts réguliers avec les décideurs civils.

En raison d'une demande énorme des médias nationaux et internationaux pendant et après les événements dans les Secteurs nord et sud, le service d'information du CICR à Belgrade a donné en moyenne 150 interviews par semaine. Les activités et le mandat du CICR ont ainsi reçu une couverture médiatique sans précédent, et le fait que les émissions diffusées à partir de la République fédérative pouvaient être captées en Bosnie-Herzégovine a peut-être aidé le CICR dans les efforts qu'il déployait pour avoir accès aux victimes des hostilités dans ce pays.

L'édition serbo-croate de l'ouvrage intitulé *Le troisième combattant*, les mémoires d'un délégué du CICR pendant la Seconde Guerre mondiale, a été présentée, au début de l'année, au centre de presse international de Belgrade, ainsi que le film du CICR *Chacun pour l'autre*.

L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

La délégation de Skopje a continué de promouvoir le travail de recherche de personnes et de diffusion dans la région, et de développer des contacts avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des pays voisins. Des

programmes de diffusion ont été organisés pour les forces armées, les Sociétés nationales, les écoles et les universités de la région. À la suite des efforts déployés par la délégation pour renforcer la coopération avec la faculté de droit de l'Université de Skopje, cette dernière a accepté de proposer des cours de droit humanitaire et des présentations sur le CICR.

La Croix-Rouge de l'ex-République yougoslave de Macédoine a été reconnue par le CICR le 1^{er} novembre, et admise au sein de la Fédération le 27 novembre.

Europe centrale et Balkans

Le CICR a intensifié ses efforts visant à faire mieux connaître et accepter les principes du droit humanitaire en Europe centrale et dans les Balkans. Il s'est concentré essentiellement sur les forces armées, notamment en prenant en considération les conséquences militaires, politiques et humanitaires à long terme du conflit en ex-Yougoslavie. La délégation de Skopje, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, a été particulièrement active dans ce domaine.

Le CICR a effectué des missions régulières en Albanie, Bulgarie, Grèce, Hongrie, République tchèque et dans d'autres pays de la région pour développer des contacts avec les gouvernements et les Sociétés nationales, et échanger des idées sur des possibilités de coopération adaptées aux besoins spécifiques de la région.

Le CICR a organisé, conjointement avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un cours de formation régional pour les collaborateurs des Croix-Rouges d'Europe centrale chargés de la diffusion. Ce cours s'est déroulé à Varsovie (Pologne), en juin. Des programmes de diffusion bilatéraux ont été menés en Slovénie, en Bulgarie et en Pologne, avec le soutien du CICR, et une part importante des activités de diffusion de l'institution a consisté à former les Sociétés nationales et leurs sections locales. Le CICR a également participé à la traduction et à l'impression de publications d'un certain nombre de Sociétés nationales. Des efforts visant à introduire le droit humanitaire dans les facultés de droit ont abouti dans plusieurs universités.

Une série de missions ont été effectuées dans toute l'Europe centrale et les Balkans, afin de rassembler les informations nécessaires pour décider de l'implantation d'une nouvelle délégation régionale. Jusqu'ici, les activités concernant la région ont été couvertes depuis Genève.

Le président du CICR s'est déplacé en Pologne pour participer à la célébration du 50^e anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz. Deux cérémonies se sont tenues à Varsovie et à Auschwitz, les 26 et 27 janvier respectivement.

En mai, le président et le délégué régional basé à Genève se sont rendus en Bulgarie pour assister à l'Assemblée générale de la Société nationale. À cette

occasion, ils ont rencontré le président de la République, le président du Parlement et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

En Albanie, les délégués du CICR ont visité, début janvier, quatre ressortissants albanais d'origine grecque détenus à Tirana depuis juin 1994 pour violations de la sécurité de l'Etat. Ils ont été libérés par les autorités peu après. Le délégué régional était dans le pays en juin, pour des rencontres avec des représentants du ministère de la Justice, au cours desquelles il a exprimé le souhait du CICR de visiter les détenus de sécurité. Il a également participé à la deuxième Assemblée générale de la Société nationale. La XI^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques s'est déroulée à Tirana, du 25 au 27 septembre. La délégation du CICR comprenait un membre du Comité (l'organe suprême du CICR), le délégué général et le délégué régional. Pendant son séjour, le membre du Comité s'est entretenu avec le président de la République.

Fin juin, le délégué régional s'est rendu en Grèce, où il a rencontré des représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. En octobre, il était en Hongrie, pour entrer de nouveau en contact avec les représentants de la Fédération et de la Société nationale, au sujet du projet d'ouverture d'une nouvelle délégation régionale du CICR en 1996.

TURQUIE

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) a pris contact avec le gouvernement suisse, au début de l'année, et a fait part dans une déclaration de son intention de respecter les Conventions de Genève et les deux Protocoles additionnels.

L'armée turque a lancé, en mars, une grande opération dans le nord de l'Irak. Le CICR a adressé un appel aux autorités militaires turques et à toutes les parties concernées, leur demandant instamment de respecter les règles fondamentales du droit humanitaire, et a sollicité l'accès immédiat à la région. Il a reçu le feu vert pour effectuer une mission d'évaluation dans les zones du nord de l'Irak contrôlées par l'armée turque, et a également obtenu l'accès aux civils et aux prisonniers irakiens. Une équipe du CICR, composée de deux délégués et d'un médecin, a procédé, du 20 mars au 12 mai, à une évaluation de la situation dans cette région. Le CICR a ensuite remis aux autorités turques un rapport de synthèse sur les conditions humanitaires dans le nord de l'Irak pendant cette période. Il a également continué à suivre la situation de près et à informer les autorités turques de ses conclusions.

Le délégué général et le délégué régional se sont rendus à Ankara en septembre pour discuter de ce rapport avec les représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Les discussions se sont aussi concentrées sur la coopération future entre le CICR et le Croissant-Rouge turc.

Aucun progrès n'a été enregistré en 1995 sur la question de l'accès du CICR, d'une part, aux prisons en Turquie et, d'autre part, à la population civile touchée par la situation dans le sud-est du pays.

